

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL 23 septembre 2014 - ROUEN

Etaient convoqués:

MM. les Présidents des Clubs de Pro A et de Pro B;

MM. les Personnalités qualifiées de la LNB;

MM. les Représentants de la FFBB;

M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB;

M. le Représentant des Médecins des Clubs de PRO A et de PRO B ;

M. le Représentant de l'Union Nationale des Arbitres ;

M. le Représentant des Joueurs de Haut Niveau ;

Etaient présents : Pro A

SOM BOULOGNE JL BOURG BASKET **ELAN SPORTIF CHALONNAIS CHAMPAGNE CHALONS REIMS CHOLET BASKET** JDA DIJON BASKET **BCM GRAVELINES DUNKERQUE** STB LE HAVRE LE MANS SARTHE BASKET LIMOGES CSP SASP **ASVEL LYON-VILLEURBANNE SLUC NANCY JSF NANTERRE ORLEANS LOIRET BASKET PARIS-LEVALLOIS E.B PAU-LACQ-ORTHEZ SPO ROUEN** STRASBOURG IG

Représenté par :

J-Pierre DESGARDIN Fabrice PACQUELET (M&P) **Dominique JUILLOT Michel GOBILLOT Patrick CHIRON** Gilles POISSONNIER (M&P) **Christian DEVOS Thierry PICARD Christophe LE BOUILLE** Frédéric FORTE Alain CLOUX (M&P) J-Charles BREGEON (M&P) Jean DONNADIEU Christophe DUPONT Thierry FOUCAUD (M&P) Didier GADOU (M&P) **Yvan GUEUDER** Jérôme ROSENSTIEHL (M&P)

Nombre de membres présents ou représentés à cette Assemblée pour les clubs de PRO A : 18 dont 6 clubs représentés (JL BOURG BASKET, JDA DIJON BASKET, ASVEL LYON-VILLEURBANNE, SLUC NANCY, PARIS-LEVALLOIS, E.B PAU-LACQ-ORTHEZ, STRASBOURG IG) soit 36 voix pour les votes AG et 22 voix pour le vote des représentants au Comité Directeur.

<u>Etaient présents</u>: Pro B
<u>Représenté par</u>:

ANGERS BASKET CLUB Patrick GAUTIER

Thierry BOISSEAU
Jacques AUZOU
Luc TORRES

ETOILE CHARLEVILLE-MEZIERES Luc TORRES

ASC DENAIN VOLTAIRE P.H. Christophe VITOUX (M&P)

A.L.M. EVREUX André ROSTOL

BC ORCHIES

HYERES-TOULON VAR BASKET

HERMINE DE NANTES

Christophe VITOUX (M&P)

Philippe LEGNAME (P)

Pierre-Yves BICHON (M&P)

POITIERS BASKET 86 Adrien TALLEC (M&P)

CHORALE DE ROANNE Daniel PEREZ

SASP SAINT QUENTIN BASKETBALL Alexis RAMBUR (M&P)

AIX-MAURIENNE SAVOIE BASKET, ANTIBES SHARKS, AS MONACO BASKET, ESSM LE PORTEL, PROVENCE BASKET, LILLE METROPOLE BASKET, BC SOUFFELWEYERSHEIM,

Nombre de membres présents ou représentés à cette Assemblée pour les clubs de PRO B : 11 dont 6 clubs représentés (ASC DENAIN VOLTAIRE P.H., BC ORCHIES, HYERESTOULON VAR BASKET, HERMINE DE NANTES, POITIERS BASKET 86, SASP SAINT QUENTIN BASKETBALL) 7 clubs sont absents : AIX-MAURIENNE SAVOIE BASKET, ANTIBES SHARKS, AS MONACO BASKET, ESSM LE PORTEL, PROVENCE BASKET, LILLE METROPOLE BASKET, BC SOUFFELWEYERSHEIM soit 11 voix pour les votes AG et 6 voix pour le vote des représentants au Comité Directeur.

Les personnalités qualifiées désignées par les clubs :

Etaient présents : M. BERAL

BOULAZAC BASKET DORDOGNE

M. LEMASSON M. MULLER

Etaient absents excusés : M. DACOURY

M. GUERIN M. MONCLAR

Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :

Etaient absents excusés: M. DAO

M. GREGOIRE M. MAILHABIAU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : 3 soit 3 voix pour les votes AG et 3 voix pour le vote des représentants au Comité Directeur.

Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :

Etaient présents : M. JEHANNO

M. LEGNAME M. MERLIOT Etait absent excusé M. SALMON

Et représenté : par M. JEHANNO (procuration)

Nombre de membres de la FFBB présents ou représentés à cette Assemblée : 4 soit 8 voix pour les votes AG et 6 voix pour le vote des représentants au Comité Directeur.

Le représentant des entraîneurs :

Etait absent excusé: M. RUIZ

Et représenté par M. Christophe DENIS (Procuration)

• Le représentant des joueurs :

Etait absent excusé : M. PASSAVE

Le représentant des arbitres :

Etait absent excusé : M. BRETAGNE

• Le représentant des médecins de clubs :

Etait présent : M. RESTOUT

Nombre d'autres représentants présents ou représentés à cette Assemblée : 2 soit 2 voix pour les votes AG et 1 voix pour le vote des représentants au Comité Directeur.

Assistaient à la réunion :

M. GOISBAULT Président de l'UCPB

M. BELLE Commissaire aux Comptes

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

38 Membres sur 52 représentant 60 voix sur 74 voix sont présents ou représentés (15 pouvoirs).

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

M. Alain BERAL, Président de la Ligue Nationale de Basket souhaite la bienvenue aux Membres de l'Assemblée Générale ainsi qu'à M. Jean-Pierre SIUTAT, Président de la FFBB qu'il remercie de sa présence.

Après les allocutions de MM. BERAL et SIUTAT le Président est informé que l'Assemblée peut valablement délibérer après que le décompte des voix ait été validé par le Vice-Président en charge du Secrétariat Général, M. Jean-Marc JEHANNO.

Il présente les excuses des Présidents qui n'ont pu se déplacer mais qui sont soit représentés, soit excusés. Il précise que les statuts de la LNB permettent aux mandataires de pouvoirs de voter à la place de leur mandant à l'exception des élections concernant les représentants au Comité Directeur.

M. BERAL présente ensuite l'ordre du jour qui n'appelle pas de commentaires particuliers en précisant que la Ligue n'a reçu aucune questions diverses qui serait à ajouter à la liste des sujets devant être traités. Le Président rappelle que l'ensemble des documents relatifs à l'Assemblée Générale (rapport d'activités et documents financiers) a été transmis aux clubs et aux membres de l'AG avec la convocation envoyée le 5 septembre par courrier avec AR.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Les membres de l'Assemblée Générale accueillent les 4 groupements sportifs accédant à la PRO B pour la saison 2014 / 2015 : **AS MONACO BASKET, ANGERS BC 49, ETOILE DE CHARLEVILLE-MEZIERES ARDENNES, BASKET CLUB D'ORCHIES.**

Ils sont informés de la montée en PRO A de SOM BOULOGNE et JL BOURG BASKET, de la montée en PRO A sur invitation du SPO ROUEN et de CHAMPAGNE CHALONS-REIMS BASKET et de la descente en PRO B de ANTIBES SHARKS et CHORALE DE ROANNE. Enfin, ils enregistrent le départ du club de SAINT VALLIER BASKET DROME qui évoluera en NM1.

2. Approbation du Procès-Verbal des Assemblées Générales des 18 juin et 15 septembre 2014 envoyés aux membres de l'assemblée générale par courrier avec AR le 5 septembre 2014 avec la convocation à l'assemblée générale du 23 septembre 2014.

Mme LOMBARD, Directrice Générale de la LNB, demande si les procès-verbaux des Assemblées Générales des 18 juin et 15 septembre 2014 suscitent des commentaires. En l'absence de remarques, elle met au vote la résolution suivante :

<u>1ère Résolution</u>: L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 septembre 2014 approuve les procès-verbaux des Assemblées Générales des 18 juin et 15 septembre 2014.

Cette 1ère Résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3. Rapport moral et d'activité 2013/2014 :

Mme Christine LOMBARD, Directrice Générale, précise qu'un document présentant les actions qui ont été menées au cours de l'exercice écoulé a été envoyé avec la convocation à tous les membres de l'Assemblée.

Mme LOMBARD demande si le rapport moral et d'activité 2013/2014 suscite des commentaires. En l'absence de remarques, elle met au vote la résolution suivante :

<u>2ème Résolution</u>: L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 septembre 2014 approuve le « Rapport moral et d'activités » de l'Exercice 2013-2014

Cette 2ème Résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4. Elections partielles de 2 membres au Comité Directeur :

Conformément à l'Article 7 des statuts « le vote par procuration n'est pas autorisé et conformément au titre II (articles 1 et 2) du règlement intérieur concernant le collège des groupements sportifs de PRO A et de PRO B seuls les représentants légaux peuvent prendre part aux votes des groupements sportifs »

Appel à candidature envoyé le 13 août 2014 :

 1 représentant au titre des clubs de PRO B afin de remplacer M. Xavier LAIN, démissionnaire de son poste de Président du club d'AIX-MAURIENNE SAVOIE BASKET.

Appel à candidature envoyé le 21 août 2014 :

1 représentant au titre des personnalités qualifiées au Comité Directeur de la LNB suite au décès de M. Jean-Luc DESFOUX.

<u>Candidatures reçues</u>:

- Pour les clubs de PRO B : M. André ROSTOL, Président de l'ALM EVREUX ;
- Pour les personnalités Qualifiées : M. Christophe GUERIN, Personnalité Qualifiée à l'AG de la LNB.

Sont élus à l'unanimité des présents :

- M. André ROSTOL en tant que représentant au titre des clubs de PRO B;
- M. Christophe GUERIN en tant que Personnalité Qualifiée.

Le Président précise que l'élection d'un nouveau Vice-Président en charge de la Trésorerie et d'un nouveau Vice-Président, représentant les clubs de PRO B au Bureau aura lieu au prochain Comité Directeur le 24 novembre 2014 en remplacement de MM. DESFOUX et LAIN.

5. Bilan Financier pour l'Exercice 2013/2014 :

Mme Christine LOMBARD, Directrice Générale, rappelle aux membres de l'Assemblée Générale qu'ils ont reçu les comptes annuels de l'association en même temps que la convocation et qu'elle va donc faire référence à ces documents. La présentation faite à

l'assemblée générale intègre le rapport de gestion, les comptes 2013-2014 et le budget 2014/2015.

Résultat au 30/06/2014

Au 30 juin 2014 l'exercice comptable de la LNB s'achève sur un bénéfice net comptable de 26 K€ contre une perte comptable de 29 K€ à la finde l'exercice précédent. Toutefois la LNB n'a pas d'impôt sur les sociétés à payer du fait de la déduction fiscale des crédits d'impôts intéressement et Compétitivité Emploi (Cice) conduisant à une perte fiscale. Les fonds propres s'élèvent à 1 167 K€ après affectation du résultat de 2013/2014

Christine Lombard laisse ensuite la parole à M. Jean-Michel BELLE, Commissaire aux Comptes de la LNB, afin qu'il donne lecture de ses rapports.

6. Rapports du Commissaire aux Comptes :

M. Jean-Michel BELLE, Commissaire aux Comptes de la LNB, donne lecture de son rapport sur les comptes annuels et de son rapport sur les conventions réglementées. M. Belle conclut que les comptes annuels de la LNB sont réguliers et sincères..

Mme Christine LOMBARD remercie M. Jean-Michel BELLE et propose à l'Assemblée Générale de la LNB d'adopter les résolutions suivantes :

<u>3^{ème}Résolution</sub></u>: L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 septembre 2014 approuve les comptes de l'exercice 2013 / 2014 après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2013/2014 clos le 30 Juin 2014 et du rapport sur les conventions réglementées.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

<u>4^{ème}Résolution</sub></u>: L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 septembre 2014 approuve le rapport de gestion 2013 – 2014.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

<u>5ème Résolution</u>: L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 septembre 2014 propose l'affectation du résultat net: profit de l'exercice dont le montant est de 25 940 euros au poste « Autres Réserves » qui passe de 844 945 euros à 870 885 euros.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

7- Quitus de Gestion:

<u>6ème Résolution</u>: L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 septembre 2014 donne auitus de sa gestion au Président Alain BERAL.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

8. Budget Prévisionnel 2014/2015 :

Puis Mme LOMBARD présente le budget détaillé pour l'exercice 2014-2015 aux membres de l'Assemblée Générale ainsi que les modifications sur le budget initial (v1) qui intégrait 18

équipes en PRO A et 16 équipes en PRO B .Le budget v2 est le budget final après réajustements comme indiqués ci-dessous suite au passage de 16 à 18 clubs en PRO B décidé par l'assemblée générale du 15 septembre 2014.

Le budget est à l'équilibre pour 2014/2015

<u>Tème Résolution</u>: L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 septembre 2014 approuve à l'unanimité le Budget de l'Exercice 2014-2015.

Elle approuve notamment :

- le montant des droits d'accès au championnat /Frais d'arbitrage pour le Championnat (saison régulière) :
 - > 1 908 000 euros HT pour la PRO A (106 000 euros/club);
 - > 828 000 euros HT pour la PRO B (46 000 euros/club);
- les versements de la LNB aux clubs budgétés pour une part fixe totale de :
 - > 1 170 000 euros HT pour la PRO A (65 000 euros/club);
 - > 450 000 euros HT pour la PRO B (25 000 euros/club);
- une part variable HT totale pour les clubs de 1 530 000 euros
- le montant pour l'arbitrage et les droits d'accès en PlayOff / Finales selon le tableau ci-après :

VERSEMENTS CLUBS A LA LNB -PROJET BUDGET 2014/2015				
AG 23 09 2014				
proposition budget HT 2014/2015-euros	clubs	PROA	PRO B	TOTAL
ARBITRAGE PLAY OFFS/FINALES				
		montant HT	montant HT	montant HT
quart definaliste perdant 2014/2015	4	4 608	2 823	29 724
demi finaliste perdant 2014/2015	2	12 288	5 646	35 868
finaliste 2014/2015	2	19 968	9 444	58 824
total arbitrage play off				124 416
DROITS D' ACCES PLAY OFFS /FINALES-COÛTS PAR MATCH A DO	MICH E/CLUB	PROA	PRO B	
DROITS D' ACCES PLAY OFFS / FINALES-COUTS PAR MATCH A DO	MICILE/CLUB	_	_	
Quart de finale/Demi finale		montant HT-euros 3 200	montant HT-euros	
Demi-finales		3 200		
Finale		7 500	2300	
La TVA au taux en vigueur s'ajoute aux montants HT				

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

9. Renouvellement des mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant :

8^{eme} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 23 septembre 2014 renouvelle le mandat de son Commissaire aux Comptes, M. Jean-Michel BELLE, et de son Commissaire aux Comptes suppléant, M. Marc RECHARD, pour une durée légale de six exercices.

10. Informations sur le GIE BASKET PRO :

<u>Rappel</u>: Le GIE BASKET PRO a été prorogé de 3 ans (jusqu'au 30 juin 2016) lors de l'Assemblée Générale du 20 septembre 2012

11. Questions diverses:

Conformément à l'article 5 du Titre II du règlement intérieur de la LNB relatif aux règles applicables à la définition de l'ordre du jour « Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale devra être adressée par lettre RAR, au Secrétariat Général de la Ligue, huit jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale et ce sous peine d'irrecevabilité». Aucune demande n'a été reçue.

Avant de clore les débats, le Président prend la parole pour remercier M. Jean-Pierre GOISBAULT qui a décidé de quitter la Présidence de l'UCPB. Il retrace en quelques mots son parcours prestigieux et c'est avec beaucoup d'émotion que l'Assemblée se lève pour l'applaudir chaleureusement.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants pour la bonne tenue de l'Assemblée et clôt les débats.